
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CONCEPTION ET REALISATION D'UNE SOURCE LASER FIBREE

N° de marché

(à compléter par le pouvoir adjudicateur)

1	9	N	P	0	5	P	I	/	P	J	2	0	1	8	-	0	7	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIÈRES

À RENSEIGNER

Important : Les candidats sont informés que l'information aux candidats non retenus (rejet de la candidature ou rejet de l'offre) pourra être effectuée par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier signé électroniquement, ce quelle que soit la modalité de remise des plis par le candidat, au moyen du profil acheteur : <http://ast-innovations.com/marches-publics/>

Aussi, il est précisé que les candidats doivent obligatoirement renseigner ci-après une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces courriers :

@

Cette adresse est également susceptible d'être utilisée pour une éventuelle notification du marché par voie électronique, que l'offre retenue soit électronique ou papier.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

POUVOIR ADJUDICATEUR :

SATT AQUITAINE
351, cours de la Libération
Bâtiment A31 – 3^{ème} étage
33405 TALENCE Cedex

Ci-après Aquitaine Science Transfert

ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT
351, cours de la Libération
Bâtiment A31 – 3^{ème} étage
33405 TALENCE Cedex

OBJET DU MARCHÉ :

La présente consultation a pour objet la conception, la réalisation et la fourniture d'une source laser fibrée.

MODE DE PASSATION ET FORME DE MARCHÉ :

Marché public passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

10/07/2019 A 12H00

SOMMAIRE

Article 1.	Parties contractantes.....	4
Article 2.	Objet du marché.....	4
Article 3.	Forme du marché.....	4
Article 4.	Durée du marché.....	4
Article 5.	Pièces constitutives du marché.....	4
Article 6.	Description de l'étude.....	5
Article 7.	Modalités d'exécution.....	6
Article 8.	Litiges.....	6



AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT

Accélérateur d'innovations

ARTICLE 1. PARTIES CONTRACTANTES

1. 1. LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Aquitaine Science Transfert est représentée par sa Présidente, Mme Maylis CHUSSEAU.

1. 2. LE TITULAIRE

Les attributaires du marché seront désignés ci-après comme les titulaires.

Dans l'hypothèse d'une cotraitance, les cotraitants sont solidaires, chacun est engagé financièrement pour la totalité du marché. L'un d'entre eux, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des cotraitants vis-à-vis d'Aquitaine Science Transfert. Si le marché ne désigne pas de cotraitant mandataire, celui qui est cité le premier dans l'acte d'engagement est considéré comme mandataire des cotraitants.

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

2. 1. OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet la conception, la réalisation et la fourniture d'une source laser fibrée.

2. 2. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE (CPV) :

45214630-5 : Installations scientifiques.

ARTICLE 3. FORME DU MARCHÉ

Marché public passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

ARTICLE 4. DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée de 6 mois fermes.

ARTICLE 5. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- L'Acte d'Engagement et ses annexes fournies par le candidat ;

: Siège social
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières TIC/PI (CCAP) ;
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), daté et signé dont l'exemplaire original conservé dans les archives de Aquitaine Science Transfert fait seul foi ;
- L'offre tarifaire détaillée du candidat ;
- Prestataire certifié ISO 9001 souhaitable
- La note méthodologique du candidat décrivant la réalisation de la prestation ;
- La qualification des professionnels appartenant à l'équipe désignée pour la réalisation de la prestation confiée ;
- La présentation de la structure professionnelle et un descriptif des domaines dans lesquels le candidat s'est particulièrement spécialisé (domaines techniques, références professionnelles, etc.) ;
- Les conditions de garantie et de maintenance.
- Le planning de livraison et d'installation des équipements;
- Tout élément pouvant justifier de la capacité technique et intellectuelle du prestataire à mener à bien cette action sera le bienvenu (publications, rapports techniques, ou autres) ; en particulier tout élément démontrant la capacité du prestataire à atteindre les performances laser demandées.

Le mémoire technique du candidat décrivant notamment les conditions d'utilisation et de distribution des livrables. En cas de contradiction entre les clauses des différents documents contractuels du marché, la clause à retenir est celle figurant sur le document de priorité supérieure.

ARTICLE 6. DESCRIPTION DE L'ETUDE

L'objet du poste est de concevoir une source laser fibrée .

Les spécifications techniques de cette source sont les suivantes :

- Durée d'impulsion : ajustable de 700fs à 2ps. La possibilité d'aller à une durée d'impulsion de 350fs serait appréciable.
- Longueur d'onde centrale : 1030nm \pm 5nm
- Fréquence ajustable entre 1Hz à 1MHz
- Puissance min : 10W
- Energie min : 10 μ J @ 1MHz
- Ellipticité \geq 0,85
- $M^2 \leq 1,3$
- Polarisation / verticale : PER \geq 20db
- Stabilité puissance laser \leq 1% RMS
- Diamètre du faisceau à 1/e² en sortie laser : 2mm \pm 0,5mm
- Gaine de la fibre de transport compatible au milieu médical
- Longueur de fibre : \geq 2m
- Déclenchement du laser et contrôle de l'énergie par modulateur acousto-optique intégré dans la tête laser
- Présence d'une LED indiquant le fonctionnement du laser sur la tête laser
- Refroidissement par air
- Extraction d'air vers l'arrière
- Shutter mécanique à commande manuelle en sortie laser
- Toutes les sorties disposées à l'arrière du rack

Accélérateur d'innovations

- Encombrement idéal de la tête laser $\leq 300 \times 200 \times 150 \text{mm}^3$
- Encombrement souhaité de la source incluant alimentation et refroidissement : 4U 19''
- Profondeur max des éléments sur face avant du rack : 38mm
- Poids de la tête laser max : 10kg

L'objet du poste est la fourniture de la source laser. Il comprendra la fourniture d'un rack, d'un transport fibré et d'une tête laser.

La prestation comportera deux étapes :

- Démonstration des performances laser sur maquette ou produit final (durée : T0+4mois)
- Fourniture du laser final répondant aux spécifications (durée : T0+6mois)

Une livraison au plus tôt sera appréciée.

Le délai de garantie doit être à minima de 12 mois pièce et main d'œuvre.

La livraison de chacun des postes devra s'accompagner d'une documentation technique complète (spécifications, plans, fichier STEP) rédigée en français et /ou anglais.

ARTICLE 7. MODALITES D'EXECUTION

Le présent contrat est un contrat avec obligation de résultat. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

Le service « Transfert » du pouvoir adjudicateur est l'interlocuteur du titulaire pour la réalisation des prestations faisant l'objet du présent marché :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT
351, cours de la Libération
Bâtiment A31 – 3ème étage
33405 TALENCE Cedex

Il communiquera aux titulaires le nom de la personne chargée du suivi de l'exécution des prestations lors de la notification du marché.

ARTICLE 8. LITIGES

Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. Tout litige pouvant intervenir au cours de l'exécution du marché et ne pouvant être traité à l'amiable sera de la compétence du Tribunal administratif de Bordeaux 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux.

Les litiges pouvant naître de l'exécution du marché seront soumis aux chapitre 6 du CCAP-TIC/PI.

Les décisions peuvent, après un recours administratif préalable obligatoire, faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois qui suit la décision prise sur recours administratif. Cette décision sera déférée au tribunal administratif de Bordeaux par un recours de plein contentieux ouvert aux parties en cas de contestation dans l'exécution du marché.



AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT

Accélérateur d'innovations

Le candidat dont l'offre a été rejetée peut saisir le juge des référés par le biais d'un référé précontractuel (article L551-1 CJA) avant la signature du contrat ou sous 31 jours à compter de la notification du marché, par le biais d'un référé contractuel (L551-13 CJA) ou enfin exercer un recours de plein contentieux dans les deux mois suivant l'attribution. Ce recours peut être assorti le cas échéant d'un référé suspension (L521-1 CJA).

A

Le

Le titulaire

: Siège social
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

www.ast-innovations.com

SATT Aquitaine SAS au capital de 1 000 000 d'euros - RCS Bordeaux 753 027 663 - TVA FR46 753 027 663

